

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss  
75703 PARIS Cedex 13  
☎ : 01 57 53 29 21  
E-mail : [cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



## ***FLASH INFOS - JUILLET 2016***

### **BAREME DU TABLEAU ANNUEL DE MUTATION ET QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (ex-ZUS)**

Le barème du Tableau Annuel de Mutation va changer en 2017, et le nouveau barème se décomposera comme suit :

- **3 points par année civile d'ancienneté en Douane**
- **3 points par année civile d'ancienneté dans la catégorie**
- **1 point par mois de séjour complet à la résidence dans la limite de 84 points (= 7 ans).**

De plus il y aura une **majoration de 24 points attribuée aux agents en fonction en QPV**, après 5 ans d'exercice continu dans un même QPV.

Enfin, l'exercice en QPV donne lieu à un ASA (avantage spécifique d'ancienneté) qui a permis à de nombreux agents de voir leur carrière reconstituée et un rappel de rémunération s'ensuivre. L'administration des Douanes avait décidé d'appliquer une **prescription quadriennale** pour ces rappels de rémunération (ne pas remonter plus loin que les 4 dernières années au moment du dépôt de la demande par l'agent). De nombreux recours en tribunal administratif ont suivi, et à ce jour la validité ou invalidité de cette prescription quadriennale n'est pas tranchée.

**CFTC-Douanes :**  
***Sur un autre ton.***